

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 504 643

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 07032

(54) Bride pour le serrage de tubes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 L 3/10.

(22) Date de dépôt..... 23 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Italie, 27 avril 1981, n° 30670 B/81.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 43 du 29-10-1982.

(71) Déposant : FISCHER ITALIA SAS DI P.G. MORASSUTTI & C., résidant en Italie.

(72) Invention de : Paolo Morassutti.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Marc-Roger Hirsch, conseil en brevets,
34, rue de Bassano, 75008 Paris.

BRIDE POUR LE SERRAGE DE TUBES.

La présente invention concerne une bride pour le serrage des tubes.

On connaît actuellement l'utilisation de brides pour fixer des tubes, câbles et similaires le long 5 d'un parcours prédéterminé.

De telles brides sont généralement constituées par au moins deux parties entre lesquelles le tube est serré à l'aide de moyens à vis appropriés, tandis qu'une autre vis sert à fixer la bride au mur.

10 L'inconvénient que l'on déplore le plus en ce qui concerne les brides serre-tubes connues, réside dans le fait qu'elles sont d'une utilisation peu pratique et qu'elles nécessitent en conséquence un temps relativement long pour le montage.

15 Le but de l'invention est précisément de pallier l'inconvénient précité en concevant une bride pour le serrage des tubes, qui soit d'un emploi aisément et rapidement.

Un autre objectif de l'invention est de concevoir 20 une bride pour le serrage des tubes qui soit d'un agencement simple, d'une construction robuste, d'un emploi souple ou diversifié ainsi que d'un coût relativement économique.

Les objectifs précités ainsi que d'autres qui apparaîtront mieux dans ce qui suit sont atteints, 25 selon l'invention, par la présente bride pour le serrage de tubes, qui est caractérisée par le fait qu'elle est constituée par un élément unique plié de façon à conformer une paire de branches qui 30 s'étendent symétriquement à partir des extrémités opposées d'une sorte de fourche, ladite fourche étant traversée transversalement par une vis de serrage desdites branches et portant, de façon stablement solidarisée, une vis de fixation de 35 ladite bride au mur ou paroi, cette dernière vis

étant disposée en position coplanaire et médiane par rapport auxdites branches.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront davantage de la description 5 qui va suivre d'une forme de réalisation préférée de la bride de serrage pour tubes, donnée à titre indicatif, mais nullement limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

la figure 1 représente une vue frontale de la 10 bride en position ouverte; et

la figure 2 représente une vue analogue à celle de la figure précitée, mais par contre en position de serrage du tube.

En se référant en particulier aux figures pré- 15 citées, on peut voir que l'on a indiqué par 1 dans son ensemble, la bride de l'invention, qui est apte à serrer un tube de section circulaire, indiqué par la ligne en traits interrompus 2.

La bride 1 est constituée essentiellement 20 par un élément métallique unique, formé à partir d'un ruban, plié de façon à conformer une paire de branches 3 qui s'étendent symétriquement depuis les extrémités opposées d'une sorte de fourche 4.

Les branches 3 ont un profil légèrement inférieur 25 à un profil semicirculaire et un rayon de courbure correspondant à celui du tube sur lequel elles sont destinées à venir s'enserrer.

Le fond 4a, plat, de la fourche 4 est traversé par une vis 5 de fixation de la bride 1 au mur ou 30 paroi. La vis 5 a un axe diamétral, en position de serrage, au tube 2 et est disposée de façon que sa tête 5a se trouve du côté intérieur de la fourche 4. La vis 5 est rendue stablement solidarisée à ladite fourche, de préférence par l'intermédiaire 35 d'une soudure à induction.

La fourche 4 est en outre traversée transversalement à proximité des extrémités correspondantes à partir desquelles s'étendent les branches 3, par une vis de serrage 6. Sur ladite vis de serrage 6 5 est vissé, du côté extérieur de la bride, un écrou 7.

Il est évident que, du fait qu'elle forme essentiellement un corps unique, la bride serre-tubes de l'invention ne nécessite aucun type d'assemblage de la part de l'utilisateur et qu'elle s'avère d'utilisation extrêmement rapide et aisée. 10

On visse en effet la bride 1 par l'intermédiaire de sa vis 5 dans le trou pratiqué dans le mur, de préférence sous interposition d'un tampon à expansion connu. Après avoir ensuite introduit 15 le tube 2 entre les branches 3 en position ouverte, on procède au vissage de la vis 6, alors que l'écrou 7 ne tourne pas du fait qu'il demeure appuyé contre la base des branches 3. Les branches 3 de la bride se trouvent par suite rapprochées l'une en regard 20 de l'autre, comme représenté dans la figure 2, de façon à former une sorte de collier qui serre le tube 2.

Dans la mise en oeuvre de l'invention en pratique, les matériaux, les formes ainsi que les 25 dimensions peuvent être quelconques suivant les exigences.

En outre, tous les détails techniques peuvent être remplacés par d'autres détails équivalents sans toutefois s'écartez du cadre et de l'esprit 30 de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Bride pour serrer des tubes, caractérisée par le fait qu'elle est constituée par un élément unique plié de façon à conformer une paire de branches (3) qui s'étendent symétriquement à partir des extrémités opposées d'une sorte de fourche (4), ladite fourche (4) étant traversée transversalement par une vis de serrage (6) desdites branches (3) et portant, de façon stablement solidarisée, une vis de fixation (5) de ladite bride (1) au mur ou paroi, cette dernière vis (5) étant disposée en position coplanaire et médiane par rapport auxdites branches (3).

2. Bride selon la revendication 1, caractérisée par le fait qu'elle est obtenue par pliage d'un ruban métallique.

3. Bride selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que ladite vis de fixation (5) au mur est disposée de façon que sa tête (5a) soit du côté intérieur de ladite fourche (4) et est rendue solidarisée à celle-ci par soudure.

4. Bride selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que ladite vis de fixation (5) présente son extrémité reliée à la fourche (4) par un autre procédé connu quelconque, tel que poinçonnage, sertissage ou taraudage.

5. Bride selon la revendication 1, caractérisée par le fait que lesdites branches (3) ont un profil circulaire, de façon à former, en position de serrage du tube (2), une sorte de collier.

ORIGINAL

Marc-Pierre HIRSCH
Conseil et Brevets d'Invention
34, Rue du Bassano
75008 PARIS

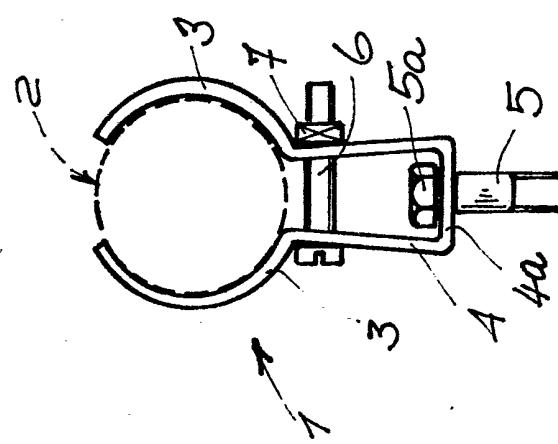


Fig 2

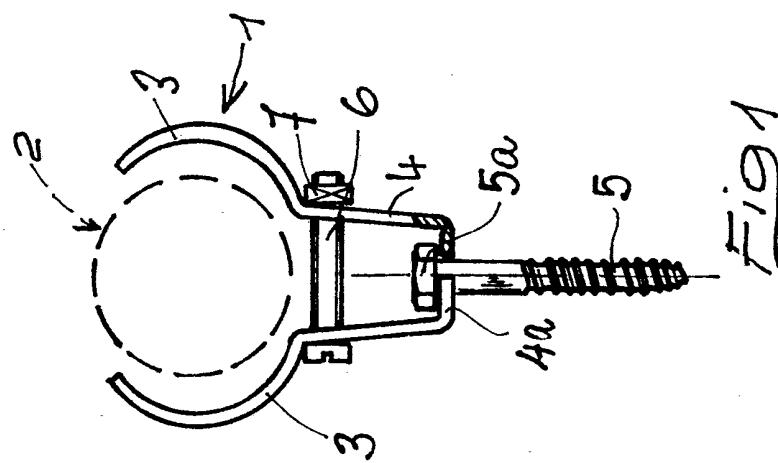


Fig 1